



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 20 décembre 2018 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS :

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5

SONT ABSENTS :

M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Jolaine Tousignant, adjointe à la direction générale, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

299-12-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

300-12-18

NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI SUR LES LICENCES D'HYDROCARBURES

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle législation et le nouveau cadre réglementaire régissant le développement et la mise en valeur des hydrocarbures sont en vigueur depuis le 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les hydrocarbures prévoit que les comités de suivi sont créés dans l'intention de favoriser l'implication de la communauté locale. Plus précisément, cet objectif consiste à faire participer cette dernière dès les premières étapes d'un projet, de façon à ce que le titulaire d'une licence d'exploration puisse informer la communauté, entendre les préoccupations de celle-ci, y adapter son projet et ses travaux.;

CONSIDÉRANT QUE chacune des licences doit faire l'objet d'un comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi doit être constitué au plus tard le 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi doit être composé d'au moins un représentant du milieu municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal nomment les personnes suivantes pour faire partie du comité de suivi sur les licences d'exploration des hydrocarbures : M^{me} Linda Morin et M. Steeve Paquet, conseillers municipaux, M^{me} Gaétane Martel et MM. Francis Tessier et Denis Galarneau, résidents ainsi que M^{me} Marilyn Gingras, secrétaire du comité.

301-01-18

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'adjointe à la direction générale à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi été Canada pour un poste de sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)

Début : ____ h ____ - Fin : ____ h ____

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.ste-christine-qc.ca.

302-12-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 03 minutes par M. Steeve Paquet.

Raymond Francoeur
Maire

Jolaine Tousignant
Adjointe à la direction générale